AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet d'Assainissement des eaux usées de la Commune de QUAËDYPRE

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président du SIDEN-SIAN en date du 3 AOÛT 2023, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de QUAËDYPRE, adhérente au SIDEN-SIAN, sera soumis à l'enquête publique du Mardi 12 Septembre 2023 à 9h00 au Vendredi 13 Octobre 2023 à 12h00 soit 32 jours consécutifs. Monsieur Jean-Charles THIEULLET assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de QUAËDYPRE siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie - Les lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les vendredi et samedi de 9h à 12h, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations ou propositions sur le registre d'enquête.
- Le dossier pourra aussi être consulté sur un poste informatique en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr via le lien : https://agenceenligne.noreade.fr/enquete-publique

Chemin d'accès :

Assainissement/Collecte et traitement des eaux usées/Consulter les enquêtes publiques

Les observations ou propositions pourront être soit :

- Consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de QUAËDYPRE
- Adressées, par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de QUAËDYPRE, lequel les annexera au registre d'enquête
- Envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.quaedypre@noreade.fr

Ces observations ou propositions seront également consultables sur le site internet www.noreade.fr

Le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie de QUAËDYPRE les jours et heures suivants :

Mardi 12/09/2023 de 9h00 à 12h00
Samedi 16/09/2023 de 10h00 à 12h00
Mercredi 04/10/2023 de 14h30 à 17h00
Vendredi 13/10/2023 de 9h00 à 12h00

afin de recevoir les observations ou propositions du public ou encore pour répondre à d'éventuelles demandes d'informations.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an en version papier à la Mairie de QUAËDYPRE et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées, éventuellement amendé pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil d'Exploitation et du Bureau Syndical du SIDEN-SIAN.